

Il est fortement déconseillé aux enfants d'apporter de l'argent ou des objets de valeur à l'ALSH car la collectivité se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol.

- **Règle de vie :**

La politesse et le respect des autres enfants, des adultes, de la nourriture, du matériel et des locaux sont essentiels au bon déroulement des temps d'accueil.

La fréquentation de l'accueil doit être pour les enfants un moment privilégié de calme et de détente. Ainsi, lorsque le comportement d'un enfant créera des troubles pour la quiétude de ses camarades ou lorsqu'il aura pour le personnel d'encadrement une attitude incorrecte ou des paroles inconvenantes, il encourra des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, après rencontre préalable avec les parents ou représentants légaux de l'enfant, l'organisateur et l'équipe d'animation.

Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera facturé aux parents.

L'offre d'accueil :

- **L'équipe :**

Selon le nombre d'enfants inscrits et en tenant compte de la législation, nous recruterons le nombre nécessaire d'animateurs BAFA et stagiaire.

- Pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.
- Pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants.

- **Les projets éducatifs et pédagogiques :**

Les projets éducatifs et pédagogiques sont consultables en mairie et auprès de la directrice.

- **L'offre de service d'accueil par tranche d'âge :**

Selon les tranches d'âges, les animateurs proposeront aux enfants des activités adaptées à leur tranche d'âge. Les sorties seront également adaptées.

- **Les modalités concernant la restauration, la prise du goûter :**

Les parents qui le souhaitent pourront inscrire ou non leur enfants à prendre leur repas lors de la pause méridienne au sein de la structure. Le fournisseur est API Restauration.

Les enfants qui fréquenteront la cantine prendront leur repas de 12h00 à 13h00.

Le goûter sera offert aux enfants dès 16h45.

Communication et formalités administratives d'inscription :

- **Communication :**

Informations avant le démarrage : Le panneau d'affichage de l'ALSH est situé à l'extérieur des locaux, devant la grille de l'école. Il est mis à jour régulièrement. Les familles peuvent prendre connaissance des dates inscriptions et réunions.

Un flyer prévenant des ouvertures des inscriptions sera remis aux enfants de l'école. Par ailleurs, une notification sera faite sur le site de la commune, le Facebook et le panneau électronique.

Informations pendant la session : Les parents se verront remettre un planning d'activité avec le règlement de la session et des horaires spécifiques en vue des sorties ou activités effectuées.

Les plannings, menus, goûters et informations diverses seront affichées durant la totalité de la session.

- **Les conditions d'admission :**

Tous les enfants scolarisés ou non dans l'école de la commune peuvent être inscrit à l'ALSH.

- **Les modalités d'inscription :**

Avant la session, les parents sont prévenus de l'ouverture des inscriptions. Généralement, les inscriptions sont ouvertes 4/5 semaines avant le début du centre pour une durée moyenne de trois semaines.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture ou à télécharger sur le site de la commune : www.mairie-goetulzin.fr